

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 22 - Vendredi 5 juin 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AGENCE AVS RÉGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée

Lundi 15 juin 2015

Merci de votre compréhension

La préposée

Avis de construction

Commune de La Neuveville

Requérant : Monsieur Gutmann Tony, Rte de Biemme 4, 2520 La Neuveville, représenté par Mme Eliane Maier, Obergasse 9, 2514 Ligerz / Schernelz

Auteur du projet : w-einfach GMBH, ch. de St-Joux, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 1753, au lieu-dit route de Biemme 139, commune de La Neuveville

Projet : Changement d'affectation de la surface d'exposition, de la cantine et de la garde-robe en cave à vin, lieu de dégustation et de vente

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juin 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti



PAROISSE RÉFORMÉE

ASSEMBLEE DE PAROISSE, **lundi 8 juin 2015 à 20.00 h.** à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3

ORDRE DU JOUR

1. Accueil, organisation de l'assemblée, Message
2. Procès-verbal du 8.12.2014: approbation
3. Comptes 2014: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
4. Réélections des vérificateurs de comptes
5. Régionalisation
6. Conseil de paroisse, réélection de la présidence 2015- 2016
7. Conseil de paroisse, démission, élection
8. Rapport de la commission des bâtiments
9. Informations
 - Conseil de paroisse, informations
 - Rapport des délégués au Synode
10. Divers

Les comptes 2014 et le procès verbal du 8 décembre 2014 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 1^{er} juin 2015.

DÉPÔT PUBLIC

Modification mineure du plan de quartier « Les Plantes » concernant :

- la pièce graphique du plan de quartier ;
- les prescriptions du plan de quartier.

Conformément à l'article 122, alinéa 6 de l'Ordonnance sur les constructions (OC), le Conseil municipal décide de mettre la modification mineure du plan de quartier « Les Plantes » et du règlement y relatif en dépôt public du 5 juin 2015 au 6 juillet 2015, au sens de l'article 60 de la Loi sur les constructions. Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, Place du Marché 3, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Les éventuelles oppositions et réserves de droit doivent être présentées par écrit en deux exemplaires. Elles sont à adresser au Conseil municipal de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, avant la fin du dépôt public.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront dès le lundi 17 août 2015, sur convocation.

La Neuveville, le 5 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Collège du District de la Neuveville RAMASSAGE DU PAPIER

Le mardi 23 juin 2015, de 9h à 11h

On voudra bien confectionner des **paquets solidement ficelés** et les déposer devant son domicile, comme les sacs à ordures.

Les **élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins**, même sur demande.

Les **cartons et emballages plastiques sont proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9 h ne pourra plus être ramassé. Les personnes disposant d'un véhicule rendront service en déchargeant leurs paquets directement à la déchetterie.

Merci de votre compréhension,
la direction du collège

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 14 juin 2015 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'**article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain** ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire «**Initiative sur les bourses d'études**» ?

3. Acceptez-vous l'initiative populaire «**Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)**» ?

4. Acceptez-vous la modification du 26 septembre 2014 de la **loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)** ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 14 juin 2015 de 10h. à 12h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 14 juin 2015 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

VOTATION FÉDÉRALE DU 14 JUIN 2015

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Présidente :	Mme Zimmerli	Celia
Vice-président :	M. Conrad	Philippe
Membres	Mmes et Milles	
	Rattaire	Agnès
	Remund	Christine
	Reynoso	Amanda
	Rodal	Marie
	Rollier	Carine
	Rusmir	Svjatlana
	MM.	
	Rais	Régis
	Reinhard	Mark
	Ribeaud	Raoul
	Richard	Serge
	Richener	Denis
	Rösli	Daniel

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mme Reist Andrea et M. Müller Andreas

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUIN
Lundis 8, 15
Samedi 13

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

PIECES D'IDENTITE

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps !

Administration communale

SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSE (SAF) - DRAINAGES -

Les Propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du drainage sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 17 juin 2015 à 20h00
au Restaurant du Lion-Rouge à Lamboing

1. Salutations
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée générale du 21 novembre 2013
4. Rapport d'activité
5. Comptes 2013 et 2014
 - Présentation
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation
6. Présentation de l'entretien des drainages
7. Cotisations

« Jusqu'à présent aucun gros travaux de purge des drainages n'ont été entrepris, il faut absolument faire le nécessaire afin de les maintenir en état de fonction. C'est pourquoi le moment est venu de cotiser. Des travaux seront entrepris régulièrement par secteur. Après discussion, le comité vous propose d'introduire une taxe de Fr. 25.00 à l'hectare ainsi qu'une taxe pour les dépotoirs de route reliés au drainage »
8. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée une verrée sera offerte

Diesse, 11 mai 2015
Le comité du SAF

NODS - MONTÉE À L'ALPAGE

Cette année, il n'y aura pas de manifestation pour la montée à l'alpage. Les animaux ne seront plus conduits à Chasseral à pied.

Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 6 juin de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

CONTROLES DU FEU BACTERIEN

Entre la mi-juin et la mi-août, notre contrôleur du feu bactérien, Eric Darioly, sillonnera à nouveau la commune. Il contrôlera les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les pépinières (pommiers, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.

- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. **Avertissez-en immédiatement la commune**; la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

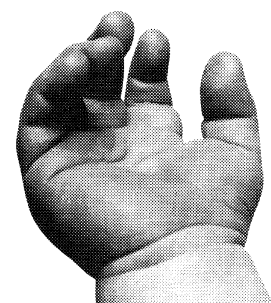
MARDI 9 juin 2015 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Comptes 2014
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la fiduciaire
 - c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - d) Approbation des comptes du Collège de District
 - e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
 - f) Approbation des comptes communaux
3. Demande de crédit d'engagement de CHF 85'500.- pour le raccordement à l'assainissement des parcelles 2311 et 2292 du secteur de Crêt Melins
 - a) Présentation
 - b) Approbation
4. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour le changement du chauffage de l'école
 - a) Présentation
 - b) Approbation
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 366'000.- pour la réfection des chemins de Brevoi et des Tschêtres avec changement des anciennes canalisations
 - a) Présentation
 - b) Approbation
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 92'000.- pour l'achat d'un petit tracteur pour la voirie
 - a) Présentation
 - b) Approbation
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

Nods / 08.05.2015
CONSEIL COMMUNAL

L'avenir à pleines mains



pro **juventute**



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 6 et 7 juin 2015, le gardiennage sera assuré par S. Zoss.

Le Comité

REMERCIEMENTS AUX DAMES DE LA COUTURE

Comme chaque année, les dames de la couture ont fleuri le cimetière de Prêles. Le Conseil communal tient à les remercier chaleureusement de leur travail.

L'administration communale



CHAÎNE DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA FAMILLE BOURQUIN

A la suite du terrible incendie qui a ravagé l'Hôtel de l'Ours à Prêles, les autorités communales ont décidé d'inciter la population à manifester notre solidarité envers la famille Bourquin sinistrée.

Dans cette optique, vous pouvez adresser vos dons au compte :

CH68 8005 1000 0026 7144 4 - Banque Raiffeisen Pierre Pertuis
Mention "Chaîne de solidarité famille Bourquin Hôtel de l'Ours Prêles"

Parallèlement, une récolte de biens de première nécessité (habits, draps, chaussures, etc...) est organisée. Pour connaître les besoins de la famille Bourquin, vous pouvez appeler Mme Emilie Bos qui s'est gentiment proposée pour gérer cette action.

Vous pouvez la joindre entre 17h00 et 19h00 au No de téléphone portable 079 520 80 10.

Merci d'avance de votre générosité.

L'administration communale

TIR EN CAMPAGNE 2015

STAND DE DIESSÉ

SAMEDI 6 JUIN DE 16h00 à 20h00
DIMANCHE 7 JUIN DE 09h30 à 11h30



Samedi et dimanche
Soupe aux pois offerte à tous les participants
Venez nombreux

Organisation : Société de tir Diesse

SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSÉ (SAF) - DRAINAGES -

Les Propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du drainage sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 17 juin 2015 à 20h00
au Restaurant du Lion-Rouge à Lamboing

1. Salutations
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée générale du 21 novembre 2013
4. Rapport d'activité
5. Comptes 2013 et 2014
 - Présentation
 - Rapport des vérificateurs

- Approbation

6. Présentation de l'entretien des drainages

7. Cotisations

« Jusqu'à présent aucun gros travaux de purge des drainages n'ont été entrepris, il faut absolument faire le nécessaire afin de les maintenir en état de fonction. C'est pourquoi le moment est venu de cotiser. Des travaux seront entrepris régulièrement par secteur. Après discussion, le comité vous propose d'introduire une taxe de Fr. 25.00 à l'hectare ainsi qu'une taxe pour les dépotoirs de route reliés au drainage »

8. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée une verrée sera offerte

Diesse, 11 mai 2015

Le comité du SAF

PASSAGE DU BIBLIOBUS

À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de s'adresser à Mme Alexia Lecomte au 078 865 80 60 ou de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au 21 août 2015 au plus tard.

Le / la soussigné(e) passe commande

de litres d'huile de chauffage

Qualité Normal ECO

Nom, prénom :

.....

Adresse :

.....

NPA/Localité :

No de tél :

Signature :

Date :

La Livraison est prévue au mois de septembre 2015

Administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Fête villageoise 28,29 et 30 août 2015

MARCHÉ DE PRODUITS DU TERROIR ET D'ARTISANAT, VIDE-GRENIER

Quand : Samedi 29 août 2015, de 9h00 à 16h00.

Où : A Prêles, au milieu du village, sur la route (fermée à la circulation).

Quoi d'autre ? Au programme durant le marché : démonstration de sculptures à la tronçonneuse, grand tournoi de babyfoot, animations pour enfants, démonstration de modélisme et autres activités sportives.

Plan



Combien ça coûte : L'inscription de Fr. 20.- sera encaissée sur place

Comment : Avec le formulaire d'inscription au dos, également disponible sur www.plateaudediesse.ch, sous la rubrique "Loisirs et Culture", "Fête villageoise 2015" ou au 032 315 52 15

Le comité d'organisation

Comité d'organisation de la fête villageoise de Prêles 2015 28, 29 et 30 août 2015

Président : Igor Spychiger	032 315 10 82	/	Déléguée CM : Monique Courbat	032 322 89 58
Délégué : SDEP Hermann Barth	032 315 22 31	/	Resp. technique : Frédéric Gauchat	032 315 20 34
Publicité : Thérèse Bandelier	032 315 19 67	/	Sponsoring : N. et C. Pahud	032 315 17 16
Sociétés : Jean-René Loeffel	078 669 68 41	/	Secrétaire : Caroline Thomet	
Cortège : Alain Chuard	079 209 36 11	/	Caisse : Christine Bueche	032 315 52 15
Presse : U. Knuchel				
	B.Schindler			

Fête villageoise - Comité d'Organisation
p.a. Administration communale
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Marché de produits du terroir et artisanat, vide-grenier - Inscription

Afin d'éviter la concurrence aux carnotzets et stands des sociétés locales ou écoles, nous n'accepterons pas des stands qui vendent des repas, desserts ou boissons à consommer sur place. La dégustation gratuite des produits vendus est autorisée.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse courriel :

Produits vendus :

Remarque :

Lieu et date : Signature :

A nous retourner jusqu'au 15 août 2015 au plus tard, à l'adresse mentionnée en haut ou par e-mail à fv.plateaudediesse@yahoo.com

Ordonnance de la commune mixte de Plateau de Diesse sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP, entrée en vigueur.

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2015, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP. Cette ordonnance entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courte-lary.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 18 juin 2015
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2014 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Approbation du compte 2014 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
2. Approbation du compte 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Approbation du compte 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
3. Approbation du compte 2014 du Collège de district de La Neuveville
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Approbation du compte 2014 du Collège de district de La Neuveville
4. Présentation des comptes communaux 2014
 - a) Introduction
5. Approbation du compte 2014 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Présentation des crédits additionnels
 - c) Présentation des arrêtés de compte
 - d) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
 - e) Approbation des dépréciations complémentaires
 - f) Approbation du compte 2014 de la Commune mixte de Diesse

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 15 mai 2015



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

ARRÊTÉ

Relatif à la création de son organe de conduite communal en cas de catastrophe

Conformément aux articles 65 al. 2, 72 al. 2, 74 et 84 al. 1 du RO de la commune mixte de Plateau de Diesse et l'art. 8 LCPPCI, le Conseil communal décide la création d'un organe de conduite communal en cas de catastrophe. Il en fixe les tâches, les compétences, l'organisation et le nombre des membres, à savoir :

Art. 1 :

La création d'un organe de conduite communal pour :

- l'analyse des dangers à l'échelon adéquat et l'évaluation des risques fondée sur le travail préparatoire de la commune,
- la planification de mesures préparant le plan d'engagement des formations d'interventions,
- la coordination des moyens à disposition pour agir en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un événement majeur,
- le conseil aux autorités politiques supérieures et la préparation de leurs décisions.

Art. 2 :

Il se compose des 3 membres suivants :

- Le / La maire
- Le/La responsable du dicastère de la Sécurité publique
- Le / la secrétaire communal

Art. 3 :

¹ Ses tâches consistent à recenser périodiquement les risques et les dangers potentiels, selon les prescriptions du service compétent de la Direction de la police et des affaires militaires.

² Elle prend les mesures préparatoires nécessaires et met en place les moyens requis pour faire face aux événements.

³ L'organe compétent fixe l'organisation d'urgence, les tâches et compétences de l'organe de conduite, et la planification d'urgence au sens de l'art 13 de la LCPPCI.

Art. 4 :

Il dispose d'une compétence financière de CHF 50'000.00.

Art. 5 :

Chaque membre signe collectivement à deux.

Art. 6 :

L'arrêté entre en vigueur le 1er juin 2015

Ainsi établi à Prêles en 1 exemplaire original, le 1er juin 2015

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courte-lary.

Au nom du Conseil communal

Le Maire Le Secrétaire
Raymond Troehler Daniel Hanser

APPROBATION DE RÈGLEMENTS

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Règlement communal concernant la taxe de séjour
Le règlement communal concernant la taxe de séjour, adopté par l'assemblée communale du 23 avril 2015, entre en vigueur le 1er juillet 2015.

Règlement concernant les pâturages communaux
Le règlement concernant les pâturages communaux, adopté par l'assemblée communale du 23 avril 2015, entre en vigueur rétroactivement au 1er mai 2015.

Règlement relatif au raccordement des producteurs

d'énergie indépendants (RPEI)

Le règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI), adopté par l'assemblée communale du 23 avril 2015, entre en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2015.

L'administration communale

TOURNOI DE BABY-FOOT HUMAIN DU 29 AOÛT 2015

Le baby-foot humain est un jeu gonflable ou s'opposent deux équipes de six joueurs ou joueuses chacune. Les 12 participants sont attachés par des ceintures à des barres métalliques qui permettent uniquement des déplacements latéraux, comme dans un baby-foot standard.

Nous attendons jusqu'à 36 équipes lors de notre tournoi. Le financement est assuré mais nous recherchons encore des sponsors pour les récompenses que nous offrirons aux joueurs (bons cadeaux, produits de votre commerce, cadeaux publicitaire...).



Le règlement de jeu est disponible sur le site internet de la commune.

INSCRIPTION AU TOURNOI DE BABY-FOOT HUMAIN

Nom d'équipe :

Catégorie :

Nom du capitaine :

Tél :

E-mail :

Adresse :

NOM	PRENOM

Inscription de 60.-Chf par équipe, versement sur jusqu'au 9 août sur le compte CH42 8005 1000 0026 7142 7 (Raiffeisen Pierre Peruis)

Chaque équipe reconnaît avoir pris connaissance du règlement

Informations au 078 669 68 41 ou j-rl@hotmail.ch

PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS des villages de Diesse, Lamboing et Prêles

Pique-nique du mercredi 17 juin 2015
Rendez-vous dès 11h00 au Stand ADS de Prêles

Ce pique-nique est prévu au Stand ADS de Prêles. Le repas est organisé et le vin pourra être acheté sur place.

Pour cette rencontre, vous devez vous inscrire jusqu'au vendredi 12 juin 2015 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79, Mme Maria Béguelin au 032-315 14 74.

Nous espérons vous revoir nombreux à cette occasion et nous réjouissons de passer ce moment avec vous.

Pique-nique du 17 juin 2015, Stand ADS de Prêles (Inscription obligatoire pour tous)

Nom :

Nombre de personne :

Prénom :

Village :

Transport : NON OUI

No de tél.

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles jusqu'au vendredi 12 juin 2015



ATELIER DE MAQUILLAGE

Samedi 27 juin de 15h à 17h
Salle de paroisse de Diesse

Apprenez à vous mettre en valeur, à utiliser les bonnes couleurs adaptées à votre teint, trucs et astuces prodiguées par 2 animatrices qualifiées.

Mise à disposition de matériel par les animatrices, mais si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre matériel.

Prix du cours : 25.-

informations et inscriptions :

079 665 18 92 / gad.diesse@gmail.com jusqu'au 19.06.2015

